



LA VIOLENCE FAMILIALE DURANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Les personnes victimes de violence familiale sont plus isolées que jamais durant cette période de confinement. La crise que nous vivons crée une atmosphère anxiogène qui peut engendrer des situations propices aux violences (physiques ou psychologiques).

Que pouvons-nous faire en situation de violence ou en tant que collègue ou gestionnaire d'une victime ou d'un(e) survivant(e) ?

LES VICTIMES/SURVIVANT(E)S



- Appelez le **911** en cas d'urgence
- Consultez la liste des [services offerts](#) dans votre région
- Contactez votre [Programme d'aide aux employés](#) pour une consultation confidentielle
- Malgré les recommandations du gouvernement de rester à la maison, les individus en situation de danger peuvent **partir de leur domicile** pour chercher refuge
- La plupart des [conventions collectives](#) reconnaissent le besoin pour des [congés pour les victimes de violence familiale](#) (ceci inclut pour les parents d'un enfant qui est victime de violence familiale)
- Confiez-vous à une personne de confiance

GESTIONNAIRES ET COLLÈGUES

Les victimes de violence familiale sont plus enclines à se confier à un(e) ami(e)



En travaillant de façon virtuelle, il est encore plus difficile de détecter les signes avant-coureurs qui donnent à penser qu'une personne pourrait être victime de violence, mais voici quelques indices :

- en réunion virtuelle, la personne présente des blessures visibles pour lesquelles l'explication est peu vraisemblable
- vous vous apercevez que votre collègue démontre des signes inhabituels d'anxiété, de peur ou de dépression qui ne semblent pas reliés au contexte de pandémie actuel
- vous vous apercevez que la personne s'absente subitement du travail ou se connecte souvent en retard
- la personne affiche un rendement de travail inhabituel (ex. : erreurs fréquentes ou qualités irrégulières)



Voici ce que vous pouvez faire :

- Prenez le temps d'**écouter** l'employé ou votre collègue si il/elle se confie à vous
- Mentionnez les **ressources** et les étapes à suivre indiquées ci-dessus
- **Appelez le 911** si vous êtes témoin de violence familiale



MEILLEURE PRATIQUE

Saviez-vous que la [Fondation Canadienne des femmes](#) a mis en place un signe de la main pour les victimes de violence familiale ? Ces femmes peuvent utiliser le signe dans leurs vidéoconférences en télétravail pour lancer un appel à l'aide. Nous vous incitons à faire de même. Mettez en place un code (phrase ou signe) dans votre équipe. Vous pouvez utiliser celui de la Fondation. Si un(e) employé(e) est victime de violence, il/elle pourra utiliser le code préétabli pour obtenir de l'aide sans éveiller les soupçons de l'agresseur. Établissez et communiquez une marche à suivre claire pour les autres membres de l'équipe s'ils s'aperçoivent qu'un(e) collègue appelle à l'aide.

GARDER LE CONTACT

s'impliquer - se mobiliser - se responsabiliser

